



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-093

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

82-2021-08-25-00002 - AP Délégation signature directrice de cabinet - Emilie
SAUSSINE (4 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-08-25-00002

AP Délégation signature directrice de cabinet -
Emilie SAUSSINE

Article 2 : En cas d'empêchement de Mme Émilie SAUSSINE, délégation de signature est donnée à :

– Mme Béatrice PICCOLO, adjointe à la directrice, chef du pôle des sécurités, chef du bureau de la sécurité intérieure, pour signer les correspondances et les actes mentionnés à l'article 1, à l'exception de tout arrêté comportant des dispositions réglementaires générales ou des réquisitions.

– Mme Nicole LEVY, chef du bureau de la sécurité routière, pour signer les arrêtés de suspension du permis de conduire et les décisions d'incapacité médicale à la conduite automobile.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Émilie SAUSSINE, directrice de cabinet, à l'effet de signer sur toute l'étendue du département de Tarn-et-Garonne pendant les permanences qu'elle assure :

– les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, nécessaires au bon fonctionnement du service public nécessités par une situation d'urgence ainsi que tous documents relatifs aux mesures prises,

– toutes décisions et mesures prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, ainsi que les mémoires et requêtes à produire devant les juridictions administratives et judiciaires en ces domaines.

Article 4 : Délégation de signature est donnée pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, relevant de leurs attributions à :

– Mme Béatrice PICCOLO, chef du pôle des sécurités, pour toutes les matières relevant des services rattachés au pôle des sécurités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice PICCOLO, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Julie SEGONNE, adjointe au chef du bureau de la sécurité intérieure pour les matières relevant de ce service et à Mme Nicole LEVY, chef du bureau de la sécurité routière pour les affaires relevant de ce bureau.

– Mme Julie RAMEAU, chef du pôle cabinet, pour toutes les matières relevant des services rattachés au pôle cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie RAMEAU, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Fatimée NEZIROSKI, adjointe au chef de pôle cabinet et en cas d'absence de cette dernière, par Mme Johanna HUET-DIEPPOIS, uniquement pour les matières relevant du bureau de la représentation de l'État.

– Mme Anne VAZART, chef du service interministériel de défense et de protection civile.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VAZART, la délégation qui lui est conférée est exercée par M. Pierre-Emmanuel RIVALLAND, adjoint au chef du service.

2

.../...

Section II – Administration financière et comptable

Article 5 : Dans le cadre du BOP « administration territoriale de l'État », pour les enveloppes budgétaires (parc automobile, résidence directrice de cabinet, communication et frais de représentation de l'État) dont elle est responsable et l'ensemble des autres budgets gérés par la direction, délégation de signature est donnée à Mme Emilie SAUSSINE, directrice de cabinet, à l'effet de :

- signer les expressions de besoins,
- constater les services faits.

Article 6 : En outre, pour les dépenses relevant de leur service ou bureau, la délégation de signature mentionnée à l'article 5, dont la limite est ramenée à 1 500 € en ce qui concerne les expressions de besoins, est donnée à :

- Mme Béatrice PICCOLO, chef du pôle des sécurités pour l'ensemble des services rattachés au pôle des sécurités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice PICCOLO, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Julie SEGONNE, adjointe au chef du bureau de la sécurité intérieure pour les dépenses relevant de ce service.

- Mme Julie RAMEAU, chef du pôle cabinet pour l'ensemble des services rattachés au pôle cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie RAMEAU, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Fatimée NEZIROSKI.

- Mme Anne VAZART, chef du service interministériel de défense et de protection civile.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Emilie SAUSSINE, à Mme Julie RAMEAU et à M. Georges MUXELLA à l'effet d'engager et liquider les dépenses effectuées au moyen d'une carte d'achat dans la limite de 1000 euros par transaction, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achat établis entre l'Etat et un prestataire.

Article 8 : Dans le cadre du BOP « sécurité et circulation routières, PDASR », délégation de signature est donnée à Mme Emilie SAUSSINE, directrice de cabinet, à l'effet de signer en qualité de responsable d'unité opérationnelle :

- les ordres de mission des intervenants départementaux de sécurité routière,
- les expressions de besoins,
- la constatation du service fait.

Article 9 : Dans le cadre du BOP « sécurité et circulation routières, PDASR », en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie SAUSSINE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 8 est donnée à Mme Béatrice PICCOLO, adjointe à la directrice, chef du pôle des sécurités et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Stéphane RICHY, coordonnateur sécurité routière au sein du bureau de la sécurité routière.

Article 10 : Dans le cadre du BOP « police nationale – fourrières automobiles », délégation de signature est donnée à Mme Emilie SAUSSINE, directrice de cabinet, à l'effet de signer en qualité de responsable d'unité opérationnelle :

- les expressions de besoins,
- la constatation du service fait.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie SAUSSINE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 10 est donnée à Mme Béatrice PICCOLO, adjointe à la directrice, chef du pôle des sécurités, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Mme Nicole LEVY, chef du bureau de la sécurité routière.

Article 12 : Dans le cadre du BOP FIPDR relevant du programme « concours spécifiques et administration », délégation de signature est donnée à Mme Émilie SAUSSINE, directrice de cabinet, à l'effet de signer en qualité de responsable d'unité opérationnelle :

- les décisions attributives de subvention,
- tous types d'expression de besoins,
- la constatation du service fait.

Article 13 : Dans le cadre du BOP FIPDR, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie SAUSSINE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 12 est donnée à Mme Béatrice PICCOLO, chef du bureau de la sécurité intérieure.

Article 14 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice de cabinet et le directeur départemental des finances publiques de Tarn-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 25 AOUT 2021

La Préfète,


Chantal MAUCHET

5